

**MAISON DES FAMILLES DE SAINT-LAURENT**

**ÉTATS FINANCIERS**

**30 JUIN 2016**

Rapport de l'auditeur indépendant	1
États financiers	
Bilan	2
Résultats du fonds d'administration	3
Évolution des soldes de fonds	4
Flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6 – 8

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de  
**MAISON DES FAMILLES DE SAINT-LAURENT**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de **MAISON DES FAMILLES DE SAINT-LAURENT**, qui comprennent le bilan au 30 juin 2016, ainsi que les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme reçoit des apports pour financer ses activités pour lesquels il n'est pas possible d'auditer de façon satisfaisante s'ils ont tous été comptabilisés. Par conséquent, notre audit des produits de cette nature s'est limité aux montants comptabilisés dans les livres de l'organisme, et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des apports reçus, du résultat net et des actifs nets.

À notre avis, à l'exception de l'effet des éventuels redressements que nous aurions pu juger nécessaires si nous avions été en mesure d'auditer si les apports mentionnés au paragraphe précédent ont tous été comptabilisés, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de **MAISON DES FAMILLES DE SAINT-LAURENT** au 30 juin 2016, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.



Olivier Chartier, CPA auditeur, CA


Saint-Bruno  
Le 22 septembre 2016

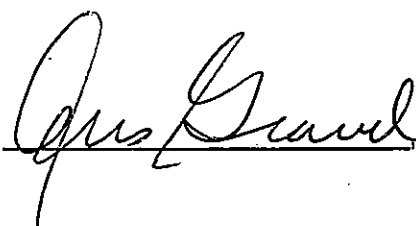
MAISON DES FAMILLES DE SAINT-LAURENT  
BILAN  
30 JUIN 2016

2

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	62 093 \$	115 360 \$
Taxes de vente à recevoir	3 565	2 971
Subventions à recevoir	6 372	1 525
Frais payés d'avance	2 012	1 921
	<u>74 042 \$</u>	<u>121 777 \$</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	13 597 \$	17 323 \$
Subventions à rembourser		16 869
Subventions reportées (note 4)	47 830	49 415
	<u>61 427</u>	<u>83 607</u>
SOLDE DES FONDS		
Fonds d'origine interne	12 615	21 400
Fonds d'administration		16 770
	<u>12 615</u>	<u>38 170</u>
	<u>74 042 \$</u>	<u>121 777 \$</u>

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

  
Administrateur

  
Administrateur

**MAISON DES FAMILLES DE SAINT-LAURENT  
RÉSULTATS DU FONDS D'ADMINISTRATION  
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2016**

3

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
<b>PRODUITS</b>		
Subvention Avenir d'enfants	170 867 \$	191 262 \$
Subvention Ville - MTESS	32 169	8 777
Programme ÉLÉ	158	16 599
Subvention Initiatives familiales	6 062	1 927
Subvention SIPPE	19 763	10 894
COSSL – Québec en forme	17 966	
COSSL – Chameran-Lebeau	2 922	4 483
L'Œuvre Léger		15 000
Fondation du grand Montréal	8 404	1 596
Emploi Canada	5 113	4 904
Fondation bon départ	5 000	
Dons et levées de fonds	19 588	15 167
Autres	1 883	3 159
	<u>289 895</u>	<u>273 768</u>
<b>CHARGES</b>		
Salaires et charges sociales	211 229	189 946
Frais de bureau, télécommunications et réunions	12 474	9 132
Loyer	32 994	40 200
Frais d'activité pour les membres	17 305	19 746
Acquisition d'équipement	6 067	
Frais de formation	240	4 045
Communications	5 378	5 166
Assurances	2 433	2 355
Honoraires professionnels	11 998	4 680
Frais de levées de fonds	6 698	
Honoraires plan d'évaluation Avenir d'enfants	6 891	
Frais d'administration	1 743	1 866
	<u>315 450</u>	<u>277 136</u>
<b>INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>( <u>25 555</u> ) \$</b>	<b>( <u>3 368</u> ) \$</b>

**MAISON DES FAMILLES DE SAINT-LAURENT**  
**ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2016**

	<u>Fonds d'origine interne</u>	<u>Fonds d'administration</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>
SOLDE AU DÉBUT	21 400 \$	16 770 \$	38 170 \$	41 538 \$
Insuffisance des produits sur les charges		( 25 555 )	( 25 555 )	( 3 368 )
Transfert inter-fonds (note 2)	( 8 785 )	8 785	12 615	
SOLDE À LA FIN	<u>12 615 \$</u>	<u>\$</u>	<u>12 615 \$</u>	<u>38 170 \$</u>

**MAISON DES FAMILLES DE SAINT-LAURENT**  
**FLUX DE TRÉSORERIE**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2016**

5

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Insuffisance des produits sur les charges	( <u>25 555</u> )\$	( <u>3 368</u> )\$
Variation nette des éléments du fonds de roulement		
Taxes de vente à recevoir	( 594 )	1 141
Subventions à recevoir	( 4 847 )	( 1 525 )
Frais payés d'avance	( 91 )	( 102 )
Créditeurs et frais courus	( 3 726 )	4 326
Subventions à rembourser	( 16 869 )	16 869
Subventions reportées	( <u>1 585</u> )	( <u>6 165</u> )
	( <u>27 712</u> )	<u>14 544</u>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE</b>	( <b>53 267</b> )	11 176
<b>ENCAISSE AU DÉBUT</b>	<u>115 360</u>	<u>104 184</u>
<b>ENCAISSE À LA FIN</b>	<u><u>62 093</u></u> \$	<u><u>115 360</u></u> \$

## 1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Maison des familles de Saint-Laurent est un organisme qui a pour mission d'offrir un milieu de vie et un lieu d'épanouissement affectif, social, physique et intellectuel aux parents et à leurs enfants de l'arrondissement de Saint-Laurent. L'organisme a été constitué comme organisme à but non lucratif le 23 mars 2009 en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et est un organisme de charité au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

## 2. COMPTABILITÉ PAR FONDS

L'organisme comptabilise ses opérations en conformité avec les usages particuliers de la comptabilité par fonds.

Le fonds d'administration (non affecté) rend compte des activités de fonctionnement de l'organisme.

Le fonds d'affectation d'origine interne a été créé afin que l'organisme puisse s'acquitter de l'augmentation considérable de loyer à venir jusqu'à l'obtention de subventions supplémentaires.

Au cours de l'exercice, l'organisme a transféré 8 785 \$ du fonds d'origine interne au fonds d'administration pour couvrir l'insuffisance du fonds d'administration causé par la hausse temporaire du loyer.

## 3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

### RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

L'organisme applique les Normes canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la partie III du *Manuel de l'ICCA*.

### COMPTABILISATION DES PRODUITS

Les produits d'exploitation sont comptabilisés lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord, que les marchandises sont reçues par le client, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

### CONSTATATION DES APPORTS

L'organisme applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à savoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

### 3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

#### UTILISATION D'ESTIMATIONS

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes qui y sont afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la compagnie pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

#### INSTRUMENTS FINANCIERS

##### Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des taxes de vente à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des crédettes.

##### Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

#### TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires.

### 4. SUBVENTIONS REPORTÉES

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Solde au début	49 415 \$	55 580 \$
Moins : Montant constaté comme produit de l'exercice	( 47 886 )	( 55 580 )
Plus : Montant reçu pour l'exercice suivant	<u>46 301</u>	<u>49 415</u>
Solde à la fin	<u>47 830 \$</u>	<u>49 415 \$</u>



## 5. INSTRUMENTS FINANCIERS

### RISQUES ET CONCENTRATION

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition de l'organisme aux risques au 30 juin 2016.

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. La direction est d'avis que le risque de liquidité est non significatif, car les entrées de fonds sont régulières et les fournisseurs sont généralement remboursés dans un délai n'excédant pas 30 jours.

